

LE PRÉ-PROGRAMME

Film d'enseignement / film utilitaire / film de propagande / film inédit
dans les cinémas et archives de l'interrégion du Rhin supérieur
1900–1970

Une étude comparée franco-allemande

Sous la direction de :

Christian Bonah

Alexandre Sumpf

Philipp Osten

Gabriele Moser

Tricia Close-Koenig

Joël Danet

A 25 Rhinfilm

Heidelberg · Strasbourg 2015

© Editions A 25 RhinFilm
67000 Strasbourg & 69120 Heidelberg
www.rhinfilm.unistra.fr

ISBN 978-2-9553536-0-8

La version allemande de ce livre a le titre:
Das Vorprogramm. Lehrfilm / Gebrauchsfilm / Propagandafilm / unveröffentlichter Film in
Kinos und Archiven am Oberrhein 1900–1970.
Eine französisch-deutsche Vergleichsstudie

Ce projet a été cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional
(FEDER) – Dépasser les frontières : projet après projet
Dieses Projekt wurde vom Europäischen Fonds für Regionale Entwicklung
(EFRE) kofinanziert – Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt

Assistance éditoriale: Gabriele Moser, Leonie Ahmer und Fabian Zimmer
Mise en page: Fabian Zimmer
Couverture: Fabian Zimmer. Source: Universitätsbibliothek Heidelberg
A25 Rhinfilm, Strasbourg & Heidelberg



Un cinéma dans une petite ville

Jeux de lumière à Ladenburg

À première vue, l'histoire du cinéma de la petite ville de Ladenburg, située entre Mannheim et Heidelberg, au nord du Neckar, n'a rien d'extraordinaire à proposer. Pendant près de 50 ans, entre 1920 et 1968, la ville a disposé d'un cinéma. Il se trouvait dans l'annexe d'une auberge néoclassique, au cœur d'un quartier emblématique de la ville datant de l'époque romaine, face à la mairie et près du château de la ville. Les vestiges de l'histoire du cinéma de Ladenburg, regroupant des affiches et des articles parus à l'époque dans les journaux locaux ainsi qu'un dossier de police de la mairie, sont conservés aujourd'hui dans les archives de la ville¹.

Cette contribution a pour objectif de se placer à l'échelle d'une micro-histoire en se saisissant des entités élémentaires (un acteur, une administration, une ville) pour comprendre les échanges entre les pouvoirs publics et les opérateurs de cinémas, au cours des dernières années de l'Empire, sous la république de Weimar et jusqu'à la fin du national-socialisme. Elle vise à vérifier, à la lumière des archives, l'importance réelle des normes dans la vie de tous les jours. Pendant de nombreuses années, les législations et les ordonnances du ministère de l'Intérieur de Karlsruhe ont été interprétées de manière pragmatique au niveau local. À Ladenburg, cela s'est notamment avéré pour la surveillance des prescriptions relatives à la protection de la jeunesse. La constellation prise ici en exemple regroupe d'une part un unique cinéma avec toujours le même propriétaire et d'autre part, une administration, réunissant la mairie et la direction de la police. Elle apparaît comme un modèle réduit pour illustrer le quotidien du cinéma.

1 Dans le cadre de ce projet, nous avons contacté de nombreuses archives municipales de la région du Rhin supérieur. Nous avons choisi de nous concentrer sur Ladenburg car nous avons trouvé de nombreux documents très intéressants. On peut consulter, dans les archives de la ville, les journaux locaux ainsi que les dossiers administratifs. Nous aimerions remercier tout particulièrement l'archiviste de la ville, Oliver Gülck.

Les cinémas itinérants

La ville de Ladenburg, qui compte près de 4 500 habitants au début du 20^e siècle, entre dans l'âge d'or du cinéma le 15 mars 1906. C'est le jour où le forain Karl Nelle a demandé « l'autorisation de présenter un cinématographe »². *Le cinématographe de Nelle* voyage à travers le land de Bade avec un programme d'une heure qui tourne en boucle³. En 1906, il comptait à son répertoire des photos de la réception du Prince de Galles en Inde, d'un reportage sur un voyage en Italie et en Engadine, sur le carnaval de Nice de 1905 et d'un « grand choix de scènes de rue et de scènes humoristiques »⁴. Les représentations étaient accompagnées d'un « orchestron qui remplaçait quelques 40 musiciens »⁵. Ces appareils, entraînés par un mécanisme ou une manivelle, permettaient de lire des partitions complètes grâce aux rubans perforés. L'entreprise fribourgeoise Welte, leader dans la région du Sud-ouest, s'est rapidement spécialisée dans la fabrication d'orgues de cinéma et a connu un franc succès international⁶. Le forain Nelle actualisait régulièrement son programme. Dans la rubrique « Nouveautés ! Toutes dernières nouvelles ! », il annonça, en mai 1906, dans la petite ville de Forêt Noire de Schramberg un film sur la « catastrophe minière de Courrières en France »⁷. Cette catastrophe provoquée par un accident qui eut lieu deux mois plus tôt. Un coup de grisou avait fait plus de 1 099 morts. L'intervention d'une équipe de secours constituée de mineurs allemands est devenue un symbole de la solidarité internationale du prolétariat, qui s'oppose au pouvoir politique des deux pays. En tant que support médiatique, le film a d'ailleurs fortement contribué à cette grande cohésion. L'œuvre la plus célèbre n'est autre qu'une co-production franco-allemande *Kameradschaft*, sous la direction de Georg Wilhelm Pabst (1885–1967)⁸.

2 Demande d'autorisation d'installer un cinématographe, formulée par le forain Karl Nelle. District de Mannheim, Grand-Duché de Bade, à la ville de Ladenburg, le 15 mars 1906. Archives de la ville de Ladenburg, Verwaltungssachen Generalia, XI Police, 2 Sicherheit und Sittenpolizei (sécurité et brigade des mœurs). Signature : Dpt A 1772 partie non paginée [ci-après Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772].

3 Cf. Wolfgang Petroll, « Bretten schaut in die Welt. Brettener Filmographie 1899–1919 », *Brettener Jahrbuch für Kultur und Geschichte*, Neue Folge 4 (2005), p. 71–108.

4 Annonce de journaux citée d'après : Bernd, Poch: *Filmprojektionen in Schramberg 1897–1910*. www.massmedien.de/kino/schramb/liste.htm, consulté le 10.12.2014.

5 *Ibid.*

6 Un grand nombre de cinémas new-yorkais de l'avant-guerre étaient équipés d'orgues Welte et les célèbres navires White-Star-Line (dont le Titanic) disposaient aussi de ces orgues multifonctions de luxe.

7 Poch (comme note n° 4).

8 Cf. Rudolf Tschirbs, « Fromme Lügen. G.W. Pabst "Kameradschaft" (1931) zwischen filmischer und historischer Wahrheit », dans : Michael Farrenkopf, Peter Friedemann (Éd.), *Die Grubenkatastrophe von Courrières 1906. Aspekte transnationaler Geschichte*,

Suite à la demande de Nelle, la mairie de Ladenburg commence par consulter l'autorité supérieure de Mannheim. Celle-ci renvoie à une injonction du 30 mars 1905 régulant pour la première fois les conditions cadres des représentations cinématographiques pour la région du Bade. L'espace tout autour du stand doit être dégagé, la lumière utilisée pendant la représentation doit être électrique, elle prévoit également l'installation de réservoirs d'eau, la conservation de chaque bobine de film dans une boîte métallique, définit la largeur des entrées et le nombre de spectateurs, et interdit l'utilisation de projecteurs fonctionnant à la vapeur. Enfin, Karl Nelle devait présenter sa carte d'artisan ambulant⁹. Aucune disposition ne concernait le contenu de ses représentations.

Deux années plus tard, des débats portant sur les dangers potentiels des projections de films pour les jeunes éclipsent ceux sur les risques d'incendie des « nitrofilms » hautement inflammables. La mairie de Ladenburg monte un dossier et la thématique du film passe du service de protection incendie à la brigade des mœurs.¹⁰

Une disposition du ministère de l'Intérieur informe les villes et les communes du Bade des risques associés à l'utilisation de ce nouveau support de diffusion.

« Lors des négociations budgétaires du ministère de l'Intérieur dans la deuxième chambre des Landstände, plusieurs interventions ont souligné la croissance préoccupante du nombre des projections cinématographiques et des dangereux effets en termes éthiques que pourraient avoir, à de nombreux égards, ces types de manifestations pour les jeunes.

De par les expériences vécues dans ce domaine, cela ne fait aucun doute que certaines programmations cinématographiques peuvent constituer un risque et une menace pour les bonnes mœurs, notamment auprès du jeune public ; il ne s'agit pas seulement, en l'occurrence, de représentations immorales éveillant la luxure, mais également de scènes pouvant affecter l'imagination des jeunes, comme des scènes de bains de sang, de crimes, d'opérations médicales, etc.

Bochum, Dt. Bergbau-Museum, 2008, (Schriften des Bergbau-Archivs 20), p. 189-211.
Stefan Przigoda, « Kameradschaft und Bergbauindustrie. Remarques sur la création et la réception du film de G.W. Pabst », dans : *ibid.*, p. 174-188. Ainsi que : Barbara Stambolis, « Histoire croisée, shared memory: Deutsch-Französische Erinnerungsorte », dans : *ibid.*, p. 212-228.

9 Décision. 17 mars 1906, copie manuscrite. Archives de la ville de Ladenburg, Abt A 1772. Les auteurs se sont basés sur la disposition 38822 I du 30 mars 1905.

10 Le dossier « Kinematographische Veranstaltungen » (suivi plus tard par la désignation moderne « und sonstige Filmvorführungen ») a été monté en 1908, même si les écrits qu'il contient datent de 1906. Le dossier a été classé en 1948.

De tels dérapages ne sont pas à négliger au vu des nombreux stéréoscopes, mutoscopes et autres systèmes similaires installés¹¹.

Il faut également vérifier s'il faut revoir les titres (Nuit de noces ou similaire).

Nous vous demandons de mettre en place une surveillance constante des représentations en question et des systèmes de projection, et de signaler sans délai tous les faits douteux, si l'intervention de la police responsables s'avère nécessaire »¹².

Les craintes de Mannheim de 1908 ne correspondaient que partiellement aux véritables problèmes des anciens films de divertissement. Le juriste Kurt Tucholsky (1890–1935), qui faisait tout pour devenir le critique vedette du journal berlinois sur le théâtre, *Schaubühne*, a été autorisé, à l'automne 1913, à observer le travail des employés du service de censure cinématographique de la brigade des mœurs de Berlin. Le véritable problème n'était pas l'érotisme, mais plutôt les représentations gratuites de scènes violentes et brutales. C'est ainsi que le reportage du critique de théâtre Tucholsky sur la brigade des mœurs est devenue une ode à la censure cinématographique. D'après lui, les films médicaux étaient le comble du mauvais goût :

« Il s'agit des films tournés dans les hôpitaux présentant des vivisections, des injections de sérum et des malades en piteux état. On y voit une opération des yeux. Le malade est enveloppé dans un linge blanc ne laissant dépasser qu'un seul œil. On ne voit que l'œil, énorme(?), les paupières écartées par deux pinces, alors qu'une seringue s'introduit lentement dans le blanc de l'œil. Voilà. »¹³

La circulaire de Mannheim ainsi que le reportage de Tucholsky évoquaient clairement des films conçus dans un contexte médical et scientifique, mais qui, peu de temps après leur création, ont été recyclés sur les stands de foires. L'exemple le plus connu n'est autre que le tout premier film médical tourné en Allemagne par le réalisateur Oskar Messters (1866–1943). Il a filmé le chirurgien berlinois Ernst von Bergmann (1836–1907) en train d'amputer une jambe (sur un cadavre). Aidé de 16 personnes (infirmiers et assistants), il y parvient en moins de 90 secondes. Le film, certes pertinent à des fins didactiques (la rapidité était nécessaire pour garantir l'asepsie), se terminait par un

11 Les mutoscopes sont des petits folioscopes automatisés. Les stéréoscopes commerciaux étaient produits par la société Kaiser-Panorama. Ils permettaient de diffuser des diapositives stéréos colorisées.

12 District de Mannheim, Grand-Duché de Bade, à la ville de Ladenburg, le 28 mars 1908. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

13 Kurt T Tucholsky, « Verbotene Films », *Die Schaubühne* 9 (1913), vol. 2 (paru le 2.10.1913), p. 949–953

Wanderkino.

Um dem seit mehreren Jahren von der Gesellschaft für Verbreitung von Volksbildung eingerichteten Wanderkino eine immer größere Verwendung zu ermöglichen, ist ein Ausbau desselben in Aussicht genommen. Hierdurch soll es allen Interessenten ermöglicht werden, von dieser Einrichtung für die Schule, für die Jugendpflege und die freiwillige Volksbildungsarbeit Gebrauch zu machen.

Zweck. Das Wanderkino, das, wie sein Name sagt, von Ort zu Ort geht, soll nach Möglichkeit denselben Ort in regelmäßigen Zwischenräumen (event. alle 4—6 Wochen) wieder besuchen. Wirkliche Erfolge können durch vorzügliche Vorstellungen nicht erzielt werden, sondern nur durch eine planmäßige und regelmäßige Wiederholung.

Soziale Organisation. In allen kleineren und mittleren Ortschaften, wo nicht bereits in gleich intensiver Weise auf diesem Gebiete gearbeitet wird, muß das Wanderkino zu einer ständigen, regelmäßig wiederkehrenden Einrichtung werden. Um dies zu ermöglichen, empfiehlt sich die Einlegung eines „Ausschusses für bildende Kinoveranstaltungen“. Dieser Ausschuss legt sich am besten zusammen aus interessierten Mitgliedern der Gemeinde- und der Schulverwaltung und aus Vertretern von Vereinen, die für die Fortbildung und Unterhaltung ihrer Mitglieder tätig sind. Die Durchführung dieser Absichten bedingt keinerlei finanzielles Risiko, sondern verlangt nur einige arbeitsfreudige Jugend- und Volkfreunde. Sollte die Einlegung eines solchen Ausschusses Schwierigkeiten haben, so kann an dessen Stelle der Magistrat, die Schule, ein Verein u. a. treten.

Repertoire. Das Wanderkino führt vorzugsweise wissenschaftlich und volksbildnerisch wertvolle Filme vor, die sonst wenig oder garnicht gezeigt werden, ohne dabei aber unterhaltende und humoristische Gegenstände auszulassen.

Für die zwei Vorstellungen eines Tages werden bis 2000 m Film zur Verfügung gestellt.

Vorträge. Zu den einzelnen Filmen werden, soweit dies angebracht bzw. notwendig ist, kurze erläuternde Vorträge ausgearbeitet und den Interessenten teilweise zur Verfügung gestellt. Ebenso wird ein kurzer erläuternder Vortrag über die Bedeutung der Kinetographie mitgegeben.

Vichtbilder vortrag. Der kinematographischen Abendveranstaltung kann zweckmäßig ein kurzer Vichtbildervortrag vorgehen; wir verweisen auf den neuen großen Vichtbilderkatalog der Gesellschaft, der Interessenten gegen Vortragsfak (10 Bfg.) zur Verfügung steht. Derselbe weist ca. 270 Seiten, meist mit ausgearbeiteten Vorträgen, nach.

Redner. Die Vorträge zu den Vichtbildern und zu den einzelnen Filmen können durch Herren am Orte gehalten werden. Es ist also nicht erforderlich, daß ein Redner das Wanderkino begleitet. (Dem betreffenden Herrn können die Filme vor der eigentlichen Aufführung zur Probe vorgeführt werden.)

Leistungen des Wanderkinos. Zu der Veranstaltung stellen wir zur Verfügung:

1. die vollständige Kinoprojektionseinrichtung,
2. bis 2000 m Film für einen Tag,
3. den Kinopereator, der den Miet- und Abbau der Apparate, sowie die Vorführung der Filme und event. der Vichtbilder zu machen hat.

Als Entschädigung hierfür sind zu zahlen:

für den ersten Tag des Gastspiels	RM. 60,—
für jeden folgenden Tag des Gastspiels	RM. 50,—

Die Reise- und Unterhaltungskosten des Operateurs trägt die Gesellschaft. Die Preise sind niedriger als die allgemein übliche Miete für die Entleerung eines Programms von 2000 m Film (also ohne Apparat, Operateur, usw.).

Bitte wenden!

Fig. 1a : Cinéma forain. Tract de la société chargée de diffuser les programmes culturels (Recto). Archives de la ville de Ladenburg.

hochement de tête de l'opérateur signalant ainsi au caméraman la fin de son intervention. Le public néophyte prendra pourtant ce geste rapide comme une révérence qui sera suivie d'applaudissements¹⁴.

L'aversion de Tucholsky pour les sujets médicaux dans les films se portait également sur les films officiels de sensibilisation. Ses critiques de soirées cinématographiques ordinaires n'omettaient que rarement la description des réactions du public. Sa critique d'un court-métrage sur la diphtérie se résumait à l'exclamation d'un enfant « Au weh, Mutta! Ich mecht aber keene

14 Pour le film de Bergmann, cf. Hans Pander: « Lehrfilmnot – vor drei Jahrzehnten », *Bildwart* 6 (1928), p. 10–15, ici, p. 13.

Programm. Es empfiehlt sich, die Kinoveranstaltungen durch musikalische, gelungene und **deftamatorische Darbietungen** auszugestatten, ähnlich wie nachstehende Programm-entwürfe.

Kinoverführungen für Kinder.

1. **Gemeinschaftliches Spiel:** „Das Wandern ist des Müllers Lust“ von W. Müller. Musik von F. Schubert.
2. **Vorführung von Filmen aus der Kinderstunde mit Erläuterungen:**
 - a) Von Wirtinmer.
 - b) Von Köln bis Bingen.
3. **Märchenzählung** (event. durch eine Schulfrau) mit lebenden Lichtbildern: „Schneewittchen“ nach dem Märchenbuch von Scholz.
4. **Vorführung von Filmen aus der Naturgeschichte mit Erläuterungen.**
 - a) Die Wespe.
 - b) Stuck und Grasmücke.
5. **Gesang:** „Wie eines deutschen Knaben“ von F. U. Graf zu Stolberg. **Vorführung von Filmen aus dem Studentenleben mit Erläuterungen:**
 - a) Weidenbau über den Rhein durch Bioniere.
 - b) Die Postkutsche vor Schömb.
7. **Märchenzählung** (event. durch einen Schfiler) mit lebenden Lichtbildern: „Dars im Wald“ nach dem Märchenbuch von Scholz.
8. **Humoristischer Film:** „Der elektrische Umgang“.
9. **Gemeinschaftliches Schlußspiel.**

Kinematographischer Unterhaltungsabend für Erwachsene.

1. **Gemeinschaftliches Spiel:** „Dem Gott will recht (Wass) erweisen“ von J. von Eichenhoff. Musik von F. Lh. Bechlich.
2. **Deftamatorik:** „Gelang der Wasser“ von Ludwig Frau.
3. **Kinoverführung mit Erläuterungen:**
 - a) Am Gott von Biscana. b) Blaue Grotte von Capri. c) Die Fjorde des Nordens.
4. **Deftamatorik:** „Der Schakaläber“ von J. W. v. Goethe.
5. **Kinoverführungen:** „Aus den Werksätten der Menschheit“ mit Erläuterungen:
 - a) Holzschleifmühle. b) Wie ein Hinderhut entsteht.
6. **Gesang:** „Reihmorgen, wenn die Säbne träg'n“ von A. Dreves. Musik von F. Höt.
7. **Kinoverführungen:** „Aus den Werksätten der Natur“, mit Erläuterungen:
 - a) Der Erbsenbläser. b) Von der Knoppe zur Blume. c) Vom Ei bis zum Euhn.
8. **Humoristischer Film.**
9. **Gemeinschaftliches Schlußspiel.**

Die Programme sollen lediglich als Beispiele dienen.

Das Gespielt des Wandertinos ist so gedacht, daß nachmittags eine Vorführung für Kinder, abends eine Veranstaltung für Erwachsene stattfindet.

Kostenrechnung. Die Kosten sollen sich durch Erhebung eines kleinen Eintrittsgeldes leicht decken, und meist in noch in anständiger Weise zu erzielen. Ein Beispiel mag dies zeigen. In einem Orte von nur 2000 Einwohnern sind etwa 350 schulpflichtige Kinder, davon beklagen die Veranstaltung, wenn die Schule dafür interessiert wird, mindestens 200. Eintrittsgeld für jedes Kind 10 Pf. = 20 Mk. (Zusätzlich ist aber, daß alle Kinder kommen). In der Kinoveranstaltung kann auf einen Besuch von 200–400 Personen bestimmt gerechnet werden. Wenn diese 20 Pf. Eintrittsgeld zahlen, so werden weitere 60–80 Mk. eingenommen, womit die Kosten reichlich gedeckt sind. Die lokalen Umfellen für Helanne, elektrischen Strom und Sealmater können nur wenige Mark betragen.

Vorbereitung. Der ganze ideelle und materielle Erfolg der Veranstaltung hängt allein von der **Vorbereitung** des Gespielt ab. Wird diese sorgfältig durchgeführt, so ist ein Mislingen ausgeschlossen und ein einseitiger Ueberstieg sicher, der zu anderen Bildungsarbeiten verwandt werden kann.

Das Wandertino beginnt seine Rundreise im Herbst, etwa am 15. September, so daß alle reichlich Zeit für die dringliche Vorbereitung vorhanden ist.

Einstellungen des Wandertinos werden so reich wie möglich werden, da der Film sich nur bei rechtzeitiger Vorbereitung und zweckmäßiger Festsetzung der Reisen durchführen läßt.

Gesellschaft für Verbreitung von Volksbildung
Berlin NW, 52. Lüneburger Straße 21.

Fig. 1b : Cinéma forain. Tract de la société chargée de diffuser les programmes culturels (Verso). Archives de la ville de Ladenburg.

Ftertitis nich ham¹⁵» (« Oh, maman, je ne veux pas avoir la Ftértitis »), résumant en substance la scène.

La région du Bade disposait d'un service central de surveillance des films régi par la brigade des mœurs, mais elle n'en était pas au niveau de celle décrite par Tucholsky à Berlin. Cette instance avait encore pour objectif d'examiner les cinémas itinérants. Une pré-censure s'est toutefois établie dans différentes communes, à la demande des forains, dont les programmes étaient régulièrement interrompus pendant leur diffusion pour confiscation des films incriminés. Des propriétaires de stands de projection de Karlsruhe ont or-

¹⁵ Sans mention de l'auteur [Kurt Tucholsky], « Tagebuch. Moritz Napoleon », *Die Schaubühne* 9 (1913), vol. 2 (paru le 14.8.1913), p. 791–793, ici p. 792.

ganisé des projections préliminaires pour les services de police. Dans une circulaire adressée à tous les maires, le ministère de l'Intérieur les encouragea même à tous procéder de la sorte¹⁶. Dès 1912, une réglementation est mise en place pour les représentations scolaires, pour les enfants et les familles¹⁷. Elle prévoyait cependant uniquement l'identification claire de toutes les représentations destinées aux enfants scolarisés dans des salles spécialement dédiées et de définir des horaires spéciaux.

Parallèlement, dès l'été 1911, plusieurs projets prévoyaient de confier aux villes l'organisation d'événements cinématographiques. Ainsi le maire de Ladenburg reçut une invitation de la société chargée de diffuser les programmes culturels, *Gesellschaft für Verbreitung von Volksbildung*, dans le but de lui présenter le cinéma forain (photo 1). Contre versement de la somme de 60 marks, l'organisation proposait de mettre à disposition pendant toute une journée un dispositif de projection, un opérateur et jusqu'à 2 000 mètres de film. Toutes les quatre à six semaines, la ville devait accueillir un cinéma forain présentant un répertoire de « films de préférence scientifiques et favorisant l'éducation populaire ». Une préparation minutieuse devait permettre de proposer des représentations pour 200 élèves en moyenne, même dans des petites villes de 2 000 habitants, ce qui permettait d'atteindre des recettes de 20 marks à raison de 10 pfennigs par entrée. Les coûts du cinéma forain étaient ensuite couverts par une représentation organisée en soirée pour les adultes, au tarif de 20 pfennigs. Un chapiteau de 300 places pouvait alors rapporter 50 marks. Les organisateurs locaux pouvaient choisir les films dans un catalogue de 16 pages.¹⁸ Il regroupait un programme très coloré pour enfants, avec des films et des chansons populaires : « Das Wandern ist des Müllers Lust », puis de « films à caractère géographique », sans oublier « une lecture de conte éventuellement réalisée par une élève ». Vient ensuite le film « Blanche-Neige », et, point d'orgue patriotique, « Lied eines Deutschen Knaben », en guise d'introduction au « film sur la vie d'un soldat représentant les travaux de a) construction d'un pont sur le Rhin par des pionniers, b) la flotte maritime devant Saßnitz »¹⁹. On trouve également des films sur la nature (sur les guêpes, les loirs, de l'œuf à la poule, du bourgeon à la fleur). Sur ces thèmes variés se déclinaient des programmations qui correspondaient aux programmes d'éducation des *Kinoreformers* (mouvement de réforme pour un cinéma éducateur) auxquels participait le *Bilder-Bühnenbund Deutscher*

16 Sur la surveillance des salles de cinéma. Ministère de l'Intérieur à la mairie de Ladenburg, le 22 février 1912. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

17 Résolution n° 48994 du ministère de l'Intérieur du Grand-Duché du Bade du 26 novembre 1912. Copie. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

18 *Gesellschaft für Verbreitung von Volksbildung: Filmkatalog. Für Volksbildungs- und Unterrichtszwecke*, Berlin, 1911.

19 Cinéma forain. Tract imprimé. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

Städte (initiative partie de la ville de Stettin, sous la direction du maire et du bibliothécaire de la ville, Erwin Ackerknecht). Le tract de cinéma forain retrouvé dans les archives de la ville de Ladenburg présentait un programme plutôt standard, certes sans parades monarchiques, mais avec des scènes patriotiques de la « vie des soldats ». Les premiers travaux du mouvement de cinéma éducateur (de réforme) devaient s'appuyer sur des expériences empiriques à des fins pédagogiques. Ses films servaient à diffuser un savoir et différentes visions du monde. Il était donc tout à fait possible, pour les organisateurs, de constituer un programme influençant le public comme ils l'entendaient.

Mais il manquait encore un contrôle central de tous les films, examinant leur teneur pédagogique, comme le fit le service des archives de film prussien (Preußische Bildstelle) à partir de 1919²⁰. Il existait donc un grand nombre d'associations de cinémas forains axées sur les soins, la protection de l'enfance, les sciences de la vie et l'ethnologie, le droit de vote des femmes et le paritarisme, ainsi que le colonialisme et l'équipement des flottes. Les cinémas populaire et éducateur, décentralisés et jusqu'alors portés par des associations des travailleurs et des organisations politiques, n'ont pas pu revoir le jour après la première guerre mondiale²¹. Ils resteront un vestige de l'Empire. Le mouvement de cinéma scolaire, protégé par l'Etat sous la République de Weimar, s'est appuyé sur ces structures sans pour autant reprendre le pluralisme propre aux cinémas itinérants dans les années d'avant-guerre. Les prestataires de cinémas forains n'ont pas pour autant disparu. Ils restaient surtout actifs au niveau local, dans des manifestations culturelles et de réclame. C'est ainsi que le zoo d'Heidelberg a présenté à Ladenburg un film sur la *Leben und Treiben der Tiere im Heidelberger Tiergarten (Vie et reproduction des animaux dans le parc animalier de Heidelberg)*. Les projections de films organisées par des institutions religieuses jusqu'à la période nazi à Ladenburg peuvent être considérées comme de véritables reliques du mouvement de *Reformkino* (cinéma populaire et éducateur) et de la période du cinéma forain. En 1924, l'association Bodelschwingh'schen Anstalten organise ainsi des représentations cinématographiques dans le gymnase municipal. On pouvait acheter les billets dans le magasin de chaussures Paul, chez le boulangier Frei et le soir, à la caisse du cinéma²². En 1938, la *Missions-Verkehrs-Arbeitsgemeinschaft* (comité des missionnaires, du transport et du travail) a montré à Ladenburg son film *Das Vermächtnis eines Missionars (Le testa-*

20 Cf. rôle du film et de l'école dans ce volume.

21 Uli Jung, « Kinoreformer. Nicht-fiktionale Filme für Bildungszwecke », dans : Uli Jung; Martin Loiperdinger (Éd.), *Geschichte des dokumentarischen Films in Deutschland*. Vol. 1 : *Kaiserreich. 1895–1918*. Stuttgart, Reclam, 2005, p. 333–340.

22 Petite annonce de la communauté protestante de Ladenburg-Neckarhausen dans le journal Neckar-Bergstraßen-Post du 15.10.1924.

ment d'un missionnaire). Les recettes des représentations (10 pfennigs par enfant, 20 pour les « uniformes et les petits retraités », 30 pour les adultes) ont permis d'investir dans des moyens de transport pour les missionnaires. Les informations adressées à la mairie de Ladenburg faisaient toutefois davantage penser à un prospectus publicitaire pour les motos et les voitures compactes de la marque DKW²³.

Le cinéma se sédentarise

En janvier 1918, dernière année de la guerre, Wilhelm Stahl, propriétaire de cinéma à Strasbour, en Alsace, recherche un autre endroit pour son cinéma du dimanche. Il demande au maire de Ladenburg « ce qu'il pense de l'ouverture d'un tel lieu. »²⁴ « Non » – c'est ce qu'inscrit le maire dans la marge de ce courrier. Il fait répondre que « l'ouverture d'un cinéma du dimanche ne paraît pas convenable ici »²⁵. A cette époque, August Lowinger, propriétaire de l'auberge « Schiff », tout près du château de Ladenburg, venait d'annoncer l'ouverture d'un cinéma. La construction de l'annexe prévue à cet effet fut cependant retardée par la guerre.

La famille Lowinger vit à Ladenburg depuis au moins 1830. Après avoir commencé avec des stands de projection, « avec des films du genre La dame sans jambes »²⁶, comme se plaît à raconter Willi Lowinger, arrière-petit-fils d'August Lowinger, la famille a parcouru le Bade, le Palatinat et l'Alsace avec leur stand.

Il existe un article datant de 1905 relatant des conditions de vie du forain August Lowinger. En 1891, son accessoire le plus important, et son capital le plus précieux après son stand et sa voiture, semble être un miroir de 2 x 1,80 mètres, qui lui permettait de créer l'illusion, dans son stand éclairé d'une seule lampe, d'une jeune femme sortant de la mer (laquelle était peinte sur l'écran) et flottant dans les airs.²⁷

L'équipement minutieusement choisi du stand contrastaient avec les conditions de vie très modestes de la famille²⁸. Lowinger était apparemment très

23 MI-V-A. Missions-Verkehrs-Arbeitsgemeinschaft e.V. à la police de Ladenburg, le 2.1.1938. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

24 Wilh. Stahl, Straßbourg au maire de Ladenburg, le 14.1.1918. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

25 Note en marge, *ibid.*

26 Entretien avec Willi Lowinger du 27.4.2015.

27 Robert Thomas, « Unter Kunden, Komödianten und wilden Tieren. Lebenserinnerungen », *Die Grenzboten. Zeitschrift für Politik, Literatur und Kunst* 64 (1905), IIe trimestre, p. 485-491, 543-551, 662-671, IIIe trimestre: p. 90-98, 146-155, 258-266, 363-372, 483-491, 604-612, 713-723, IVe trimestre: p. 86-96, 202-212, 662-671, ici IIIe trimestre, p. 610-611.

28 Cf. Thomas (1905/III), p. 611.

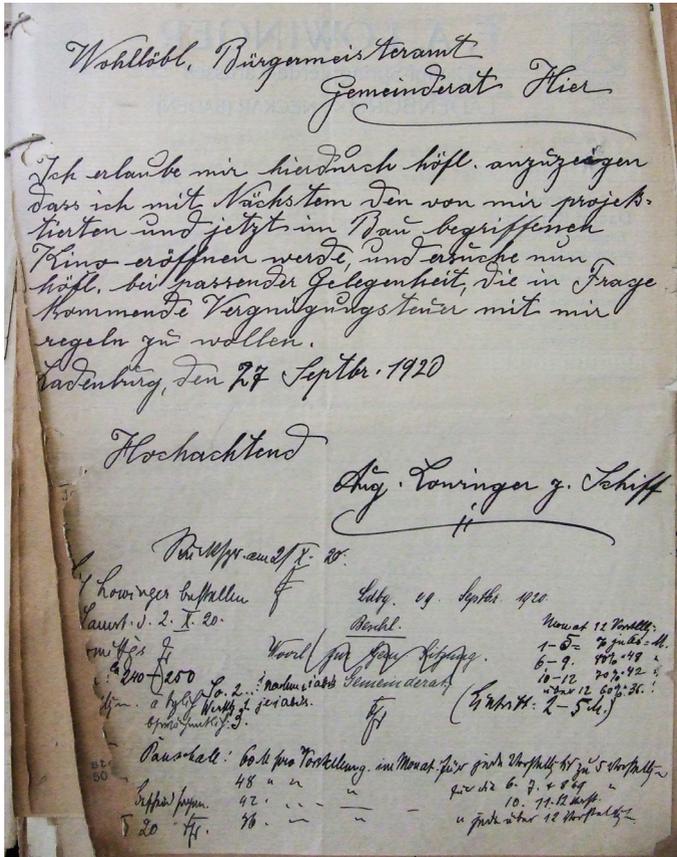


Fig. 2a : Recto du courrier dans lequel August Lowinger annonce, en septembre 1920, l'ouverture de son cinéma. Archives de la ville de Ladenburg.

apprécié de ses collègues. Un jour que son miroir fut brisé sur une kermesse (Kilbe) à Rothau en Alsace, à cause de la maladresse d'un de ses assistants, un photographe nomade a collecté des sous auprès de tous les autres forains, jusqu'à avoir rassemblé la somme pour remplacer le miroir. Un voisin de la place de la kermesse a offert à Lowinger, « par compassion, un bel appareil à ombres chinoises. »²⁹ L'appareil était composé d'une *Laterna Magica* et de deux lentilles de projection juxtaposées, et orientées de telle sorte qu'elles projetaient deux diapositives l'une sur l'autre à la même position sur l'écran. L'un des diaphragmes était cependant toujours bouché par un couvercle mobile que l'on pouvait ouvrir alors que le diaphragme de l'objectif voisin se

29 Thomas (1905/III), p. 612.

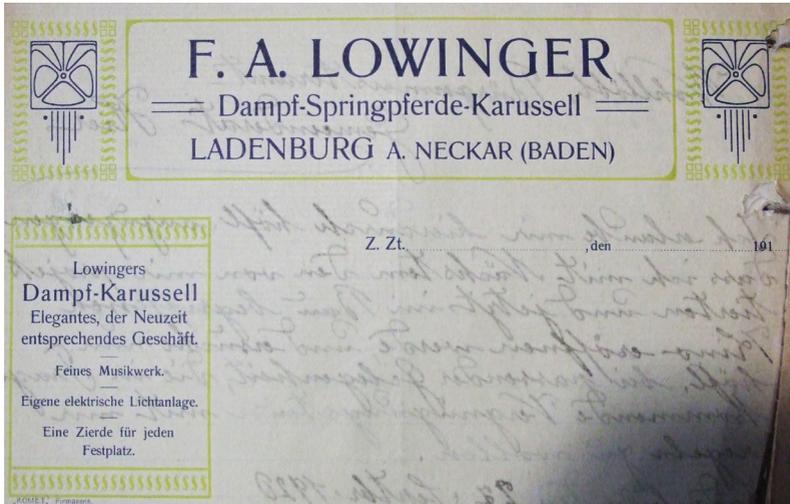


Fig. 2b: Verso du courrier. Archives de la ville de Ladenburg.

fermait. Cette technique de fondu enchaîné donnait l'illusion d'une image se métamorphosant.

Les affaires d'August Lowinger vont de mieux en mieux au cours des années suivantes. En 1896, il parvient à s'acheter un manège à chevaux à vapeur « élégant et moderne »³⁰, et vers 1916, il rachète l'auberge *Schiff* dans la rue principale de Ladenburg. Au cours des quatre décennies suivantes, une moitié de la famille parcourt le pays en tant que forains, avec leurs manèges, alors que l'autre moitié s'occupe du restaurant et de la piste de jeu de quilles. En novembre 1920, ils reprennent en plus le cinéma *Lichtspieltheater Ladenburg* (qui deviendra à la fin des années 1940 le *Schlosskino*).³¹

Le 27 septembre 1920, Lowinger écrit au conseil municipal pour lui annoncer l'ouverture de son cinéma alors en construction. Il demande « de bien vouloir s'entretenir avec lui, à l'occasion, du montant de l'impôt sur le divertissement », ce qui permet au maire de noter sur le courrier les premiers calculs sur cette nouvelle source de revenus³². Il se renseigne. À Constance, l'impôt sur le divertissement s'élève à 30 pour cent du prix d'entrée, à Heidelberg, Offenbourg et Baden-Baden, il est d'environ 20 pour cent. Les salles de cinéma de 200/300 places de ces villes rapportaient en gros 20 marks par jour, indépendamment du chiffre d'affaires. Nous ne connaissons pas les sommes

30 Correspondance d'August Lowingers dans les années 1910. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

31 Entretien avec Willi Lowinger du 27.4.2015.

32 August Lowinger au maire/conseil municipal de Ladenburg le 27.9.1920. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.



Fig. 3: Un élégant cinéma: Annonce d'ouverture dans le quotidien Neckar-Bergstraßen-Post / Ladenburger Tageblatt du 24 novembre 1920.

alors convenues pour la ville de Ladenburg. Juste après l'introduction de la monnaie Rentenmark, Lowinger s'oppose violemment à une augmentation de l'impôt qu'il considère comme un « acte ruineux », lui mettant « à un moment fort mal choisi le couteau sous la gorge »³³. Il demande au conseil municipal de « changer son fusil d'épaule » et celui-ci semble accéder à sa demande. La période creuse de l'été était un problème général bien connu, les sociétés de production tentent d'y remédier en concédant des remises de 20 pour cent de mai à septembre. Trois années plus tard, en mai 1927, Lowinger demande au conseil municipal de baisser l'impôt sur le divertissement à 20 marks, car ses dépenses « lui imposent de remettre en question son commerce non rentable suite à de mauvais résultats estivaux. » Il demande à être entièrement exonéré de l'impôt sur le divertissement pour « les éventuelles représentations pour les enfants », puisque celles-ci ne servent qu'à éduquer et informer et qu'il devrait autrement entièrement y renoncer. »³⁴ Nous avons retrouvé des demandes similaires les années suivantes, il semble que le conseil municipal soit allé dans le sens du cinéma local, au moins jusqu'en 1933.

33 August Lowinger au conseil de ville le 28.5.1924. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

34 Lowinger au maire/conseil municipal de Ladenburg le 23.5.1927. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

Il semble qu'il a également bénéficié de facilités en ce qui concerne la censure cinématographique. Afin de veiller à l'application de la loi de l'Empire sur le cinéma du 12 mai 1920 en Bade, le ministère de l'Intérieur de Karlsruhe impose, en janvier 1922, à la police locale la surveillance des représentations de films et de réclames. Les villes de plus de 15 000 habitants sont tenues de former des « comités locaux pour la gestion des séances de cinéma » dont les membres bénévoles sont issus des rangs de la police locale. Le ministère signala alors qu'aucun film ne pourrait être diffusé sans carte d'autorisation officielle de l'organisme de contrôle de Berlin ou de Munich. Il faut donc une carte d'autorisation bleue pour les représentations devant un public jeune et une carte jaune et grise pour les adultes. Cet organe de validation centrale des films remplace alors l'organe local de contrôle des films, les membres du comité local de la gestion des films entrent gratuitement et toute infraction, notamment lorsqu'elle est relative à la protection des mineurs, doit être signalée à la police. Il doit également contrôler les représentations de films sur les actualités, le seul sujet qui reste encore sous l'autorité de la censure communale.

La population de Ladenburg ne comptant alors que quelques 5 000 habitants, la mairie était autorisée à se passer du comité local pour les films³⁵. La mairie adressa un courrier au ministère de l'Intérieur :

« Nous avons discuté avec le propriétaire du cinéma local, M. Lowinger, et avons conclu qu'il n'est pas nécessaire de prendre des mesures particulières. Nous considérons que la formation d'un comité local pour les films et des directives particulières pour la protection des mineurs ne sont donc pas nécessaires dans la présente commune. »³⁶

En novembre 1922, la police de Ladenburg reçoit une circulaire du ministère de l'Intérieur, prévenant que des officiers français cherchent à réaliser des enregistrements cinématographiques de manifestations militaires de guerre. La circulaire relate l'histoire suivante :

« Une petite entreprise cinématographique relativement nouvelle de Francfort sur le Main, se trouvant dans une situation financière délicate, recherchait un partenaire. Un intermédiaire trouva quelqu'un à Wiesbaden, où les premières négociations eurent lieu. Au cours de ces négociations, l'entrepreneur de Francfort, un commerçant honnête et réaliste, remarque que le futur partenaire parle allemand avec un fort accent étranger. Sa prudence se transforme rapidement en suspicion lorsque le

35 [Courrier du ministère de l'Intérieur] concernant l'application de la loi sur les films. 21.1.1922. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

36 Mairie de Ladenburg au district badois de Mannheim, le 23.3.1922. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

partenaire étranger se déclare prêt à conclure l'affaire à condition que l'entrepreneur de Francfort filme surtout des fêtes populaires allemandes, sujet qui l'intéressait particulièrement. L'entrepreneur accepte sous réserve et demande un nouvel entretien quelques jours plus tard. À son grand étonnement, le partenaire arrive à l'entretien accompagné d'un officier français. Il finit par dire ce qu'il en est et exige de l'entrepreneur cinématographique la réalisation de tous les films sur les fêtes des associations militaires, de vétérans, de chasseurs, de sport dans le district, tout en exigeant le plus grand secret vis-à-vis des autorités allemandes. En contrepartie, on lui assurait tous les financements nécessaires et on renonçait à toute part du bénéfice de l'entreprise. Les partenaires français se montraient aussi prêts à toute autre forme de soutien. L'entrepreneur n'accepte pas mais demande un nouveau rendez-vous, peut-être dans le but d'informer, entre temps, les autorités allemandes. Il semble que ces enregistrements sont destinés à entretenir la propagande anti-allemande à l'étranger. En faisant réaliser ces films, la France a pour objectif de prouver, documentaires à l'appui, que le peuple allemand se préparait pour une revanche et qu'il était soutenu dans son entreprise par le gouvernement allemand, ou tout du moins que celui-ci n'empêchait rien. Si les grandes fêtes de régiments et de vétérans sont un contexte favorable, selon le gouvernement du Reich, pour créer des problèmes avec les gouvernements étrangers, cette anecdote montre quelles astuces les Français pouvaient déployer pour utiliser le matériel de propagande. Si de telles fêtes sont autorisées par le ministère de l'Intérieur, nous demandons expressément à Messieurs les Maires de veiller à ce qu'elles ne soient pas photographiées, et encore moins filmées. La police devra être informée et recevoir les consignes nécessaires et il faudra lui rapporter l'application de la consigne. »³⁷

Ainsi, s'il était question de festivités chauvines, elles ne devaient en aucun cas être documentées. Le courrier relate, d'une part, de la prudence du gouvernement (« Si les grandes fêtes de régiment et de vétérans sont un contexte favorable, selon le gouvernement du Reich pour créer des problèmes avec les gouvernements étrangers »), d'autre part, du point de vue historique, elle démontre que le manque de preuves sur des fêtes populaires bellicistes au début des années vingt ne signifie pas qu'elles n'ont pas eu lieu.³⁸

37 Consigne sur l'enregistrement de films d'associations de vétérans par les officiers français. District de Mannheim à Monsieur le Maire de Ladenburg le 17.11.1922. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

38 Cela est également valable pour les rares documentaires sur les excès patriotiques lors de représentations de films à tendance anti-française. Cf. le documentaire sur le film *Der*

La police de Ladenburg a régulièrement été informée de l'interdiction de films. L'avertissement sur le film d'Eisenstein *Frauennot und Frauenglück* (*Joies de femmes – misères de femmes*) a été particulièrement clair³⁹. Ce film didactique portait notamment sur une manifestation contre l'interdiction de l'avortement. Le film, autorisé à l'origine par les autorités de censure (en grande partie démocratiques) fut interdit après les manifestations, car il présentait un accouchement et une césarienne. Une circulaire imposa que le film ne soit diffusé que dans une version où ces scènes avaient été supprimées ou remplacées par un dessin animé.

D'après les archives, il semble que Lowinger était régulièrement informé des directives de Karlsruhe ou de Berlin. Les archives ne présentent aucun document sur des contrôles ou sur des procès-verbaux de violation à l'époque de Weimar. Tous les courriers échangés sur le cinéma (y compris sur les impôts) ont été classés dans un dossier de la police des mœurs et de la protection de la jeunesse. Il semble cependant qu'il y avait une relation de confiance marquée par un certain pragmatisme non bureaucratique.

La propagande NS atteignit Ladenburg avant la « Machtergreifung » (prise de pouvoir des NS). Le 6 octobre 1932, le groupe local de la NSDAP de Ladenburg loue le cinéma et publie des annonces dans la presse quotidienne. Le titre en gras annonce : « Discours d'Hitler à Ladenburg dans un film parlant ». Lors de la représentation, un mois avant la deuxième élection au Reichstag de 1932, on présenta également les discours de Strasser, Goebbels et Goering⁴⁰. C'était un jeudi. Ce soir-là, les quatre discours furent diffusés deux fois de suite. Il n'avait pas été nécessaire de décaler le programme prévu, puisque le cinéma de Lowinger n'était ouvert que du vendredi au lundi.

L'évolution politique de 1933 arriva à Ladenburg avec un léger décalage. Au niveau communal, le changement devient visible à l'extérieur, avec l'installation des drapeaux officiels en mars 1933, selon les plans du ministère de la Propagande. Le maire de Mannheim fut humilié en public pour avoir refusé de hisser la croix gammée sur sa mairie. Hermann Hagen (1898–1980), maire de Ladenburg, alors encore fonctionnaire badois nommé par le ministère de l'Intérieur de Karlsruhe en 1931, a permis, lui, de hisser le drapeau dans les règles. À l'approche de la fin de son mandat, il obtint simplement un représentant de la NSDAP. Le politicien centriste fait bien gentiment organiser les fêtes rituelles imposées par le nouveau régime, tout en mettant

Rhein in Vergangenheit und Gegenwart (*Le Rhin d'hier et d'aujourd'hui*) dans ce même volume.

39 Centrale de contrôle de films de Berlin aux districts du Bade le 17.11.1930. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

40 Jörg Kreutz, « Die Ladenburger Reichsbanner Schwarz-Rot-Gold und der Kampf um die Republik (1924–1933) », dans : Hansjörg Probst (Ed.), *Ladenburg. Aus 1900 Jahren Stadtgeschichte*, Ubstadt-Weiher, Verlag Regionalkultur, 1998, p. 561–590, notamment p. 582.

quelques accents, qui ont échappé au pouvoir, comme le rapporte un article des journaux de Ladenburg d'après l'article du journal *Neckar-Bergstraßen-Post*⁴¹. Ce journal privé, dont le contenu n'a pas encore vraiment pris le cap NSDAP⁴², rapporte, à l'occasion de la « Journée de Potsdam », qui devait être célébrée dans tout le Reich par des commémorations aux héros, un discours du maire qui rappelait qu'il fallait se souvenir de tous les morts, « sans tenir compte de la carte du parti et du certificat de baptême »⁴³.

À l'instar du cinéma de Lowinger, les cinémas des petites villes sont rapidement devenus des outils de propagande régionale et diffusaient les revues hebdomadaires et les films produits après la prise du pouvoir *Blutendes Deutschland (L'Allemagne ensanglantée)*, *SA-Mann Brandt (Brandt, homme de la SA)*, *Hans Westmar* et *Hitlerjunge Quex (Le jeune hitlérien Quex)*. Les défilés, commémorations et manifestations publiques qui se succèdent à un rythme effréné dès le printemps 1933, ne pouvaient pas être planifiées dans les moindres détails. Chaque intervenant représentait un danger potentiel. Les retransmissions à la radio étaient donc bien plus fiables⁴⁴, tout comme les représentations cinématographiques définies à l'avance⁴⁵.

C'est ainsi que le régime a cherché à séduire les propriétaires de cinéma dans les semaines qui ont suivi la prise du pouvoir. L'annonce de l'abolition de l'impôt sur le divertissement pour les cinémas déclencha les protestations écrites du *Badischer Städtebund* soulignant la sérieuse inquiétude concernant les finances communales⁴⁶. L'appel envoyé à tous les membres de l'association des villes à protester contre les projets d'abolition de l'impôt sur le divertissement, visait précisément une exigence publique annoncée par l'industrie cinématographique. L'existence de cet appel souligne avant tout l'importance de l'impôt sur le divertissement prélevé par les cinémas. Il montre

41 Klaus Kolb: « Die nationalsozialistische Machtübernahme in Ladenburg im Spiegel der Neckar-Bergstraßen-Post », *Journal de Ladenburg* 3 (2013), p. 87-103.

42 Cf. l'histoire complète de Ladenburg sous le régime national-socialiste: Hartmut Freund, « Ladenburg unter dem Hakenkreuz. Nationalsozialistische Machterschleichung – Konsolidierung der Diktatur – Alltag im Dritten Reich », dans : Probst, Hansjörg (Éd.), *Ladenburg. Aus 1900 Jahren Stadtgeschichte*. Ubstadt-Weiher, Verlag Regionalkultur, 1998, p. 619-669, notamment p. 636-641.

43 Kolb 2013 (cf. note n° 41), p. 94.

44 Cf. un article de journal sur la retransmission des discours d'Hitler depuis un poste de radio « Volksempfänger » installé dans la rue principale de Ladenburg, dans: Arbeitskreis Jüdische Geschichte (Éd.), *Die jüdischen Ladenburger. Ein Beitrag zur Stadtgeschichte*, Mannheim, VWM-Verlag Wagener, 1991.

45 Vous trouverez un aperçu de la planification de la politique cinématographique national-socialiste dans le volume : Willi A. Boelcke, *Kriegspropaganda 1939-1941. Geheime Ministerkonferenzen im Reichspropagandaministerium*, Stuttgart, Dt. Verlagsanstalt, 1966.

46 Directeur de l'association de villes badoises et de l'union des villes badoises (Ketterer) à la mairie de Ladenburg le 20 mai 1933. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

également l'ignorance des nouvelles tactiques qui devaient permettre au pouvoir de contrôler le cinéma, car dans la pratique, faire penser que des projets politiques émanaient de tiers était monnaie courante au début du nazisme. Le 20 mai 1933, lorsque l'appel à protester fut envoyé, le *Badischer Städtebund* agissait alors encore en son propre intérêt. Cela changea rapidement. Deux semaines plus tard, le courrier de protestation fut retiré par un nouveau directeur⁴⁷.

Les directives non formelles jouaient un rôle considérable dans le quotidien d'un Etat régi par des normes et des mesures, qui promulguait des lois à des fins de propagande pure, et dictait des instructions mises en place sans aucune base juridique⁴⁸. En 1934, la loi sur la protection des mineurs tombe. La loi du 16 février permettait aux enfants de moins de six ans d'aller au cinéma et le ministère de l'Intérieur signala à la police que « la mise sous tutelle excessive des enfants et de leurs parents relative au cinéma était désormais supprimée. »⁴⁹

Cette mesure fut justifiée par des meilleures conditions de censure. La qualité des films officiellement autorisée était désormais garantie. Cela justifiait également la révision de tous les certificats établis jusque-là. La police reçut une liste des films datant d'avant 1933 dont l'autorisation avait été annulée.

Ce fut la fin générale, dans tout le Reich, de l'analyse des représentations cinématographiques par des comités locaux de bénévoles (qui ne fut jamais appliquée à Ladenburg). La police locale se vit attribuer de nouvelles tâches. Elle fut autorisée à continuer de censurer les films d'amateurs : « Il n'est pas nécessaire de justifier le maintien d'un contrôle de censure des films amateurs pour le bien de la sécurité nationale » écrit le ministre de l'Intérieur badois⁵⁰. La police devait remettre au ministère de l'Intérieur une liste de tous les films amateurs existant à Ladenburg, y compris les appareils de projection et d'enregistrement détenus par la ville, avant le 17 novembre 1934⁵¹.

L'uniformisation des revues hebdomadaires et une centralisation des prêts ont permis de réduire rapidement les marges de manœuvre des propriétaires privés de cinémas: Pour Ladenburg, nous retiendrons que les films à succès ont fait partie intégrante du programme normal du cinéma jusqu'au début de la seconde guerre mondiale. Ils attiraient le public dans les salles en passant des films et actualités de propagande d'Etat.

47 Directeur de l'association de villes badoises et de l'union des villes badoises (Brunner) à la mairie de Ladenburg le 3 juin 1933. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

48 Cf. Ernst Fraenkel *The dual state. A contribution to the theory of dictatorship*, New York, Oxford University Press, 1941.

49 Circulaire du ministère de l'Intérieur du 3.4.1934. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

50 *Ibid.*

51 Circulaire du district badois du 5.11.1934. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

Pour qui souhaitait échapper à cette uniformisation de la programmation, il fallait chercher d'autres activités et divertissements. Celles-ci firent fréquemment l'objet de réprimandes. Alors qu'en janvier/février 1936 une compagnie de théâtre s'installe pour plusieurs semaines à Ladenburg, le cinéma est déserté. La direction régionale du sud-ouest de la chambre du film du Reich (Reichsfilmkammer) menace le maire de Ladenburg : « Avant de prendre des mesures, je demande à Monsieur le Maire de bien vouloir prendre position »⁵². Sa réaction ne se fit pas attendre. Il informa la troupe de théâtre : « ... à compter de ce jour, vous n'êtes plus autorisé à jouer à Ladenburg. » et il assura à la Reichsfilmkammer que désormais, il n'autoriserait plus aucune troupe ne pouvant présenter l'habilitation aux représentations remise par la Reichsfilmkammer⁵³.

Suite aux Jeux Olympiques de 1936, les représentations cinématographiques ont été surveillées de plus près. La police reçut l'ordre de se faire présenter les cartes de censure en particulier le Vendredi Saint, le Jour des Expiations et le Jour de Commémoration des Héros, et de veiller à ce qu'il ne s'agisse pas de cartes ayant expiré en 1933⁵⁴.

À Ladenburg, le propriétaire de cinéma August Lowinger s'est vu contrôlé de plus près dès 1938. Le maire Kurt Pohly (1888-1981) demanda à la police de lui présenter les visas d'exploitation de tous les films présentés chez Lowinger dans le programme hebdomadaire⁵⁵. La première infraction ne tarda pas. Lowinger avait montré une production américaine de Friedrich Wilhelm Murnau datant de 10 ans, *Sonnenaufgang – Lied von zwei Menschen* (*L'aurore – chant à deux voix*) sans présentation de la carte de censure dans le cadre d'une représentation pour enfants, en remplacement du film visiblement destiné aux adultes du Freikorps *Menschen ohne Vaterland* (*Des hommes sans patrie*). À partir de ce jour, Lowinger dut présenter au maire son programme hebdomadaire chaque semaine, avant diffusion⁵⁶. Cette mesure fut appliquée sous prétexte de protection de la jeunesse.

En 1941, alors que la distribution de cinéma est entièrement sous le contrôle de l'état, les programmes de cinémas locaux n'ont plus besoin d'être contrôlés par les maires engagés. Le cinéma de Ladenburg tombe en disgrâce à Berlin. On mit tout en œuvre pour trouver des irrégularités financières chez August

52 Direction régionale sud-ouest de la chambre du film du Reich (Reichsfilmkammer) au maire de Ladenburg le 1.2.1936. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

53 Note au dossier du maire de Ladenburg le 3.2.1936. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

54 Circulaire du district badois du 9.11.1936. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

55 Maire de Ladenburg (Pohly) à la police le 3.2.1938. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

56 Maire de Ladenburg (Pohly) à Lowinger le 14.2.1938. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.



Fig. 4 : Site du cinéma de Ladenburg, situation actuelle, vue prise depuis l'ancien château qui abrite désormais le musée Lobdengau. Une cabane derrière l'auberge « Schiff » abritait dès 1920 le cinéma de Ladenburg. Elle a été détruite après 1968. On y trouve aujourd'hui un pré. Il manque les fenêtres à l'endroit où l'annexe était collée à l'auberge.

Lowinger. Dans un courrier marqué « Confidentiel », la Reichsfilmkammer demande au maire de contrôler la billetterie et le nombre de visiteurs du cinéma de Lowinger. Les rouages étranges de cette injonction sont justifiées par le *Reichskulturkammergesetz* (loi de la chambre culturelle du Reich) qui impose aux administrations de collaborer en cas de besoin. La réaction ne se fit pas attendre, là non plus. À la fin d'une représentation du 1er décembre 1937, la police est venue contrôler aux trois entrées les billets d'entrée. Elle ne put cependant constater aucune infraction. Le nombre de billets correspondait bien au nombre indiqué dans le rapport de représentation de Lowinger. Énergée, la Reichsfilmkammer pense que Lowinger a été prévenu. Le maire répond qu'il n'a donné l'ordre aux policiers qu'après le début de la représen-

tation⁵⁷. On retrouve dans les archives des traces de contrôles dans les années qui suivirent, jusqu'à fin 1943. Au début de cette année, les « manifestations rassemblant un grand nombre de personnes » ont été interdites après 21h30, comme la police a informé Lowinger⁵⁸.

Le 6 novembre 1946, le directeur adjoint du bureau strasbourgeois de la Reichsfilmkammer envoie une circulaire à tous les maires de son district, prévenant clairement la fermeture de tous les cinémas : « Les mesures de déploiement militaire total » auraient « nécessité une limitation exceptionnelle des manifestations culturelles, à la seule exception des représentations de cinéma, qui pourraient continuer. »

« Etant donné que le film assume à lui seul l'éducation culturelle de la population civile, il n'est pas envisageable de fermer les cinémas dans les différentes villes. » Le directeur du bureau strasbourgeois demande à « garantir le maintien des cinémas quoi qu'il arrive » et ajoute que s'il reçoit une note l'informant de la fermeture d'un cinéma, il prendra « les mesures nécessaires pour y remédier »⁵⁹. Le courrier a été rédigé deux semaines et demi avant la libération de Strasbourg par les troupes françaises.

Après la fin de la guerre, plus aucun dossier de police n'a été constitué sur le cinéma local à Ladenburg. Au milieu des années cinquante, les descendants d'August Lowinger ont loué leur cinéma⁶⁰. Le cinéma du château de Ladenburg a dû fermer ses portes en 1968, en plein déclin du cinéma. La famille Lowinger avait déjà repris la route depuis bien longtemps, pour reprendre le « Cinema of Attraction »⁶¹ des années 1910 qui avait engendré le cinéma. Aujourd'hui encore, cette famille voyage avec des manèges, des auto-tamponneuses et une grande roue, allant de ville en ville dans le Rhin supérieur et ailleurs.⁶²

57 Correspondance Reichsfilmkammer de Berlin/mairie de Ladenburg, décembre 1937/janvier 1938. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

58 Note au dossier du 6.1.1943. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

59 Circulaire de la Reichsfilmkammer / annexe extérieure de Strasbourg le 6.11.1943. Archives de la ville de Ladenburg XI/A 1772.

60 Entretien avec Willi Lowinger du 27.4.2015.

61 Tom Gunning, « The Cinema of Attractions. Early Films, its Spectator and the Avant-Garde », dans : Thomas Elsaesser (Éd.), *Early Cinema. Space. Frame. Narrative*, London, British Film Institute, 1990.

62 Beate Spinrath, « Seit 1836 reisend in Sachen Feste », *Mainpost* (encart régional Würzburg), le 3.5.2006.